

## **Classement National des Clubs « Voile Tradition »**

Dans le cadre des propositions sur l'évolution du Championnat de France des Clubs, le Département Habitable a engagé une réflexion au sujet d'un Classement National des Clubs « Voile Tradition ». Aucune attribution de titre n'est envisagée actuellement à partir de ce classement. Il est prévu de présenter ce projet à des clubs engagés dans cette discipline pour recueillir leurs avis et proposition. En 2009, 132 clubs ont été représentés sur des compétitions « Voile Tradition ».

**La première version du projet de Classement National des Clubs « Voile Tradition » :**

**Seront pris en compte:**

- \* Le meilleur Grade 4 (coefficient 7)= 7
- \* Les 2 meilleurs Grade 5A (coefficient 3)= 6
- \* Les 3 meilleurs Grade 5B (coefficient 1.5)= 4,5
- \* Les 4 meilleurs Grade 5C (coefficient 1)= 4

**3 divisions seront créées pour classer les clubs :**

- une première division de 20 clubs
- une deuxième division de 20 clubs
- une promotion nationale de 20 clubs
- au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

Pour chaque club les résultats des 10 meilleurs coureurs licenciés du Club seront pris en compte avec un minimum de 2 féminines (les résultats minimum des féminines ne pouvant être en aucun cas remplacés par des résultats de coureurs masculins).

**Attribution des points/coureur :** A l'identique du Classement National et Régional Individuel Fédéral, le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient) les points de son Classement à sa place dans la régata concernée, soit :

100 points au premier, moins 1 point au second et ainsi de suite jusqu'au 100<sup>ième</sup> qui reçoit 1 point. Tout coureur classé au-delà de 100 recevra aussi 1 point. »